



Delia

Service Petite enfance

Décision n° 2021-271

Objet : Maintenance de l'équipement des lave-vaisselle et appareil doseurs des 4 multi-accueils municipaux et approvisionnement en produits d'entretien et lessiviels –contrat avec ZENITH FRANCE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance pour l'ensemble des lave-vaisselle et appareils doseurs des 4 multi-accueils municipaux,

Considérant qu'il convient d'approvisionner en produits d'entretien et lessiviels de façon périodique chaque établissement,

DECIDE d'approuver et de signer le contrat à passer avec la société ZENITH-France sise 21, rue Flaubert à Belloy-en-France (95270).

PRECISE que la durée de ce contrat est d'un an ferme à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRECISE que le montant de la prestation pour l'année 2022 est de 7 702.30 € TTC.

PRECISE que le paiement s'effectuera sur présentation des mémoires émis par la société ZENITH-FRANCE, trimestriellement à l'issue de la prestation.

PRECISE que les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépense sont inscrits au budget primitif chapitre 011.

Fait à Sceaux, le 17 décembre 2021



Philippe Laurent

Philippe LAURENT